	RÉGION FLAMANDE	RÉGION WALLONE	RÉGION DE BRUXELLES- CAPITALE
	Vlaanderen verbeelding werkt		be be brussels
DELAIS DE REMBOURSEMENT après réception de la remise par Pluxee			
Papier	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables
Electronique	1 jour ouvrable	2 jours ouvrables	1 jour ouvrable
VALEUR DE REMBOURSEMENT			
Chèques émis après le 01/07/2022	25,42€	25,84€	25,55€
Chèques émis après le 01/08/2022	25,93€	26,36€	26,07€
Chèques émis après le 01/11/2022	26,45€	26,89€	26,59€
Chèques émis après le 01/12/2022	26,98€	27,43€	27,12€
Chèques émis après le 01/01/2023	26,98€	27,43€	27,26€
Chèques émis après le 01/11/2023	27,52€	27,98€	27,81€
Chèques émis après le 01/01/2024	27,52€	28,98€	27,81€
Chèques émis après le 01/05/2024	28,07€	29,36€	28,37€
ENREGISTREMENT DU TRAVAILLEUR Avant la première prestation	Enregistrement du NISS obligatoire	Enregistrement du NISS obligatoire	Enregistrement du NISS obligatoire
		Données contractuelles obligatoires	Données contractuelles obligatoires

DUREE DE VALIDITE après la date d'émission (en mois)			
Après le 01/03.2019	12+1	8+2	6+1
CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES DE REMBOURSEMENT			
	Le titre-service ne peut être remis pour une prestation effectuée + de 12 mois avant la date d'émission du titre.	Le titre-service ne peut être remis pour une prestation effectuée + de 12 mois avant la date d'émission du titre.	Max 176h/mois par travailleur + le titre-service ne peut être remis pour une prestation effectuée + de 12 mois avant la date d'émission du titre.
TITRES-SERVICES ELECTRONIQUES			
App pour travailleur	Jobtracker 2.0 (iPhone, Android)	Jobtracker 2.0 (iPhone, Android)	Jobtracker 2.0 (iPhone, Android)
Encoder les prestations par l'IVR via une ligne fixe	& 0800/355 30 (gratuit)	& 0800/35 180 (gratuit)	& 0800/355 30 (gratuit)
Encoder les prestations par l'IVR via un téléphone mobile	& 02/547 54 97 (tarif zonal)	& 0800/35 180 (gratuit)	& 02/547 54 97 (tarif zonal)
Prestations encodées par le travailleur	Validation automatique après 5 jours (5&4) Voir article <u>'Délais pour la</u> <u>validation des prestations'</u>	Validation automatique après 5 jours (5&4) Voir article <u>'Délais pour la</u> <u>validation des prestations'</u>	Validation automatique après 5 jours (5&4) Voir article <u>'Délais pour la</u> validation des prestations'
Prestations encodées par les entreprises agréées	Validation automatique après 5 jours (5&4)	 Validation automatique après 60 jours Rappel vers les utilisateurs après 10 et 20 jours 	 Validation automatique après 60 jours Rappel vers les utilisateurs après 10 et 20 jours
App pour les utilisateurs	Titres-services Flandre (iPhone, Android)	Titres-services Wallonie (iPhone, Android)	Titres-services Bruxelles (iPhone, Android)

TITRES-SERVICES PAPIER			
Champs contrôlés	Tous les champs en particulier sur le NISS et date de prestations	Tous les champs	Tous les champs
Délais de correction	30 jours	Jusqu'à la date de péremption du titre pour les entreprises agréées	30 jours
Déclaration	Champs non lisibles et vides sont automatiquement complétés par Pluxee	Seuls les champs non lisibles sont complétés par Pluxee	Seuls les champs non lisibles sont complétés par Pluxee
Marge de tolérance pour champs non lisible		Marge de tolérance à partir de 100 titres dans la remise	Marge de tolérance à partir de 100 titres dans la remise
Titre est définitivement non remboursé si	 Non corrigé après 30 jours Annulé par l'utilisateur Périmé La prestation a été effectuée + de 12 mois avant la date d'émission du titre 	 Non corrigé avant la date de fin de validité du titre Annulé par l'utilisateur Périmé Prestations > 177h pour un travailleur Le titre est remis + de 12 mois après 	 Non corrigé après 30 jours Annulé par l'utilisateur Périmé Prestations > 176h pour un travailleur La prestation a été effectuée + de 12 mois avant la date d'émission du titre

SERVICE CLIENTELE UTILISATEUR	& 02/401 31 30	& 02/401 31 70	& 02/401 31 60
NUMERO DE COMPTE BANCAIRE pour les commandes de titres-services	BE41 0017 7246 2610	BE15 0017 7247 4330	BE28 0017 7246 3620
% DE DEDUCTIBILITE DU TITRE-SERVICE POUR L'UTILISATEUR (àpd 1/1/22)	20% (sur les 174 premiers titres- services)	10% (sur les 150 premiers titres- services)	15% (sur les 163 premiers titres- services)